

# RAMSAY GÉNÉRALE DE SANTE S.A.

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

### DU 11 DECEMBRE 2020 A 10 HEURES

#### Ordre du jour

##### *Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire*

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2020.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2020.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020.
4. Approbation du rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
5. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Craig McNally, Président du Conseil d'administration.
6. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pascal Roché, Directeur Général.
7. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce.
8. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs.
9. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.
10. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général.
11. Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Martyn Roberts en remplacement d'un administrateur démissionnaire.
12. Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Andrew Jones en remplacement d'un administrateur démissionnaire.
13. Renouvellement du mandat de Monsieur Craig McNally en qualité d'administrateur.
14. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Jacques Duchamp en qualité d'administrateur.
15. Renouvellement du mandat de Madame Anne-Marie Couderc en qualité d'administratrice.
16. Renouvellement du mandat de Madame Carmel Monaghan en qualité d'administratrice.
17. Renouvellement du mandat de Monsieur Andrew Jones en qualité d'administrateur.
18. Renouvellement du mandat de Monsieur Martyn Roberts en qualité d'administrateur.
19. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

##### *Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

20. Modification de l'article 14 des statuts « *Conseil d'administration* » à l'effet de prévoir les modalités de désignation d'un second administrateur représentant les salariés.
21. Modification de l'article 2 des statuts « *Objet* » à l'effet d'adopter la raison d'être de la Société.

22. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public.
24. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres visées à l'article L411-2 II du Code monétaire et financier.
25. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.
26. Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital, à l'effet de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10% du capital social par période de 12 mois.
27. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital.
28. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise.
29. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de médecins et autres praticiens exerçant leurs activités médicales et/ou paramédicales au sein des établissements détenus par la Société et/ou ses filiales.
30. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée aux adhérents de plans d'épargne.
31. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée à une catégorie de bénéficiaires.
32. Autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées.
33. Autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital de la Société par annulation des actions auto-détenues.
34. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

